

Note d'information

Date	Référence	Objet	Destinataires	Pour
Mardi 11 mars 2025	N° 22/03-2025	INSCRIPTION /PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION	Parents	Information et suite à donner

La campagne d'inscription à la cantine pour le troisième trimestre débute le lundi 17 mars et ce jusqu'au vendredi 28 mars 2025 (cf. fiche d'inscription en pièce-jointe).

Conjointement, le paiement de la cantine du deuxième trimestre se réalise du lundi 17 mars au vendredi 28 mars 2025.

La facture du deuxième trimestre sera envoyé via l'adresse email opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr avec pour objet « avis des sommes à payer » (vérifier vos courriers indésirables). Le délai de paiement indiqué sur l'avis des sommes à payer n'est pas à prendre en compte. Le délai de fin de paiement est bien fixé au **vendredi 28 mars 2025**.

Lorsque la famille doit percevoir la bourse, elle recevra un « avis de versement ».

Vous avez plusieurs modalités de paiement :

- En espèces
 - Par carte bleue
 - Par chèque établi à l'ordre de l'agent comptable du collège Auguste DEDE. Indiquez le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque.
 - Par virement, ce mode de paiement est à privilégier afin de vous éviter les files d'attente au secrétariat de gestion.
- Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, merci de nous faire parvenir un justificatif de virement (copie écran) par email à l'adresse de la gestion gfc.9730179g@ac-guyane.fr*

Tant que le paiement de la cantine du 2^{ème} trimestre n'est pas réalisé, l'inscription au 3^{ème} trimestre n'est pas possible.

Les horaires de réception du service de gestion sont :

- Lundi : 8h - 12h30 / 14h - 16h
- Mardi : 8h - 12h30
- Mercredi : 8h - 11h00
- Jeudi : 8h - 12h30 / 14h - 16h
- Vendredi : 8h - 12h30

Pas d'espèces les mercredis et les après-midi.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse gfc.9730179g@ac-guyane.fr



La Direction
Principale
de l'Académie
de GUYANE

Affaire suivie par E.KAYAMARE